

## LES DIFFICULTÉS DE LA FISCALISATION CHEZ LES ÉLEVEURS SAKALAVA DE L'OUEST MALGACHE

Emmanuel FAUROUX  
(UMR 9937 CNRS/ORSTOM REGARDS)

Jusqu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, le royaume sakalava du Menabé occupait la plus grande partie du littoral ouest de Madagascar. C'était un vaste pays où alternaient savanes, forêts et larges vallées aux berges fertiles. Les hommes y vivaient en petit nombre. Les autochtones, les Sakalava, se déplaçaient à la recherche de pâturages pour leurs troupeaux de bœufs, peu gênés par quelques enclaves agricoles, le long des principaux cours d'eau. Au cours de l'histoire, ce pays vaste, peu anthropisé, compartimenté en de multiples micro-régions mal articulées entre elles, au climat rude marqué par la violence des précipitations, a connu des statuts politiques très contrastés.

De 1650 à 1830, très approximativement, le Menabé (région de Morondava et de Mahabo) fut le cœur d'un puissant royaume d'éleveurs placé sous l'autorité de souverains qui détenaient un pouvoir fort et centralisé, mais pratiquement dépourvu d'appareil administratif malgré la grande étendue du territoire contrôlé. De 1830 à la conquête coloniale (aux environs de 1900), le royaume sakalava indépendant fut repoussé vers le nord, laissant une petite place à une monarchie sakalava fantoche (le royaume de Mahabo) qui était, en fait, sous l'autorité directe des souverains merina d'Antananarivo. Les larges espaces au sud de Mahabo se trouvèrent alors abandonnés, hors de toute autorité politique organisée. Au xx<sup>e</sup> siècle, le Menabé est devenu la périphérie lointaine, toujours assez mal contrôlée, d'Etats successifs aux caractéristiques diverses : l'Etat colonial jusqu'en 1958/60 (le Menabé constituait alors la périphérie d'une périphérie), l'Etat malgache dans sa phase néo-coloniale, de 1960 à 1975 environ (le Menabé devint alors la périphérie d'un jeune Etat à la démarche hésitante), l'Etat socialiste de 1975 à 1985/86 (l'appareil d'Etat s'est effondré et la région est redevenue quasiment autonome) et, enfin, l'actuel

Etat néo-libéral (on suppose que la décentralisation administrative va aider à la constitution d'une région autonome à la périphérie d'un Etat centralisé).

Malgré ces contextes politiques très différents, la fiscalité, dans le Menabé, a présenté au cours de l'histoire un certain nombre de caractéristiques remarquablement continues. Dans un pays trop vaste, doté de structures administratives constamment déficientes, l'impôt a toujours plus servi à améliorer le contrôle des hommes qu'à collecter des ressources pour l'Etat. Les rentrées fiscales ayant toujours été très modestes, voire insignifiantes, les pouvoirs successifs ont dû recourir à d'autres moyens pour financer les dépenses publiques. Il est donc apparu finalement logique de renoncer, au moins en milieu rural, à une fiscalité directe qui présentait plus d'inconvénients que d'avantages.

## **1. Des recettes fiscales constamment insuffisantes**

### **1.1. Tribut, impôt et contrôle des hommes dans le Menabé pré-colonial**

Dans les royaumes sakalava, les sujets étaient astreints au paiement d'un tribut en nature prélevé au niveau des principaux groupes claniques qui reconnaissaient l'autorité du souverain. Ce tribut était fixé en fonction des activités spécifiques du groupe (poisson de mer pour les Vezo, bois précieux destiné aux constructions royales, miel ou hydromel pour les groupes vivant en forêt...). Les quantités étaient symboliques et seuls étaient réellement concernés les groupes qui entretenaient des relations suivies avec la Cour. De façon plus significative, tous les clans ou lignages du royaume devaient, selon leur richesse et leur prestige, apporter un ou plusieurs bœufs lors des grandes cérémonies dynastiques. Ils étaient amenés à jouer, lors de ces cérémonies, un certain nombre de rôles qui marquaient à la fois leur vassalité et l'estime toute particulière dans laquelle les tenait le souverain. Payer l'impôt et accepter ces rôles, c'était faire reconnaître officiellement un statut de sujet dans une situation où ce statut présentait d'importants avantages. D'une part, il rendait légitime l'utilisation (habitat, pâturages, cultures, cueillette) d'une partie du territoire du royaume. D'autre part, il donnait le droit de participer aux expéditions sakalava. L'aptitude des souverains sakalava à mobiliser plus de combattants que les autres chefs garantissait le succès de ces opérations et créait en faveur de la monarchie des forces centripètes qui ont longtemps constitué le fondement de sa cohésion et de sa puissance.

Dans le royaume de Mahabo, l'administration merina a laborieusement tenté d'imposer une fiscalité organisée du même type que celle qui existait déjà sur les hautes-terres et dans les autres régions conquises. Chaque chef de famille recensée devait chaque année au gouverneur une mesure d'environ douze kilos de riz et un centime par personne sous l'autorité du chef de famille. En fait, seuls semblent avoir payé l'impôt d'anciens dépendants sakalava qui avaient accepté la tutelle merina pour échapper à leur bas statut et qui

## *Les difficultés de la fiscalisation*

avaient entrepris de pratiquer la riziculture irriguée aux alentours des postes militaires. En 1895, après un demi siècle d'efforts, l'administration merina n'avait réussi à identifier que cinq cent quarante contribuables à Andakabe et Mahabo, les deux plus grosses agglomérations de l'époque (qui comptaient probablement dix fois plus d'habitants) et le gouverneur de l'époque tentait laborieusement, dans ses lettres à la reine, d'expliquer pourquoi à peine dix pour cent d'entre eux s'acquittaient régulièrement de leurs obligations fiscales<sup>1</sup>.

### **1.2. La fiscalité coloniale : un sévère contrôle des personnes pour des recettes insignifiantes**

Au début du siècle, l'Administration coloniale a eu l'ambition d'instaurer un véritable système fiscal moderne. Comme l'a indiqué le général Galliéni dans de nombreux textes (Galliéni 1899 et 1900-1902), il s'agissait d'abord d'alimenter les caisses de l'Etat, car on souhaitait évoluer vers l'autonomie fiscale de la colonie qui, à terme, devait s'autofinancer entièrement. On espérait que les travaux de construction des infrastructures, nécessaires à la mise en place d'une économie moderne, pourraient être réalisés grâce au travail obligatoire et financés par l'impôt. Il s'agissait ensuite d'inciter à la monétarisation des échanges. Pour s'acquitter de l'impôt, les contribuables ne pouvaient éviter de s'adresser au marché : ils avaient le choix entre vendre quelques-uns de leurs bœufs, se salariser, ou produire un surplus (issu de l'agriculture ou de la cueillette en forêt) et le commercialiser. On pensait qu'ainsi se créeraient des habitudes et des besoins poussant, à la longue, les populations rurales à sortir de leur isolement et de leur autosubsistance (E. Fauroux, 1994).

On savait qu'il ne serait pas possible d'atteindre rapidement ces résultats. Au cours des premières années de la colonisation, le Menabé fut donc placé hors du droit commun, pour tenir compte d'une situation politique particulière, marquée par une pacification encore incomplète, un isolement sévère et l'absence presque totale de circulation monétaire. La fiscalité fut d'abord limitée à la taxe personnelle. On put longtemps payer l'impôt en nature (bœuf, peaux, riz, maïs, pois du Cap...). Il n'y eut pas de taxe sur les bœufs avant 1912. Faute de mieux, on avait recours à des modalités archaïques de recouvrement.

*« La comptabilité des impôts à payer se fait de la manière suivante : le gouverneur fend en deux parties longitudinales et s'appliquant exactement une baguette longue d'un mètre (...). Les deux parties sont timbrées au cachet du Cercle. Le Chef de village a une baguette analogue fendue en deux parties non timbrées, mais pourvues de tel signe qu'il juge bon. Lorsqu'il y a lieu de recenser les contribuables*

---

1. Archives nationales malgaches. Archives Royales. Série II CC 140 à 145.

*du village, le gouverneur pour l'ensemble du village, le chef du village pour chacun de ses caporaux font coïncider exactement les demi-baguettes, lesquelles sont dénommées « tailles ». Au fur et à mesure que les contribuables sont recensés, le gouverneur et les chefs de village, les caporaux, se rendent compte de l'exactitude du résultat. Une des tailles du gouverneur est le compte débiteur du village envers le Trésor et est laissée au chef de village ; une des tailles du chef de village est remise au caporal, chef des contribuables qu'elle concerne. Lorsque le Chef de village fait un paiement d'impôt, il rapproche sa taille de celle du gouverneur et, quand elles coïncident exactement, on enlève le nombre d'encoches correspondant au nombre de cotes payées. Le Chef de village a fait la même opération lors du versement par le contribuable, avec la taille du caporal, lequel doit garder la mémoire des contribuables qui ne se sont pas acquittés. Pour que le contribuable ait une preuve du paiement fait, le gouverneur envoie, au commencement de chaque année, aux chefs de village, autant de livrets timbrés du Cercle portant le nom du village et datés de l'année, que le village marque l'empreinte du doigt du payant sur une carte et la lui remet. S'il est possible, le nom du contribuable est en même temps inscrit sur la carte. » (Rapport du Lt col. Toquente 7 avril 1904, Arch. Nation. Malgaches D459, in E. Fauroux, 1975, p.123).*

Malgré les efforts considérables accomplis par l'Administration pour atteindre les objectifs fixés par Gallieni, la fiscalité coloniale, dans le Menabé, n'est jamais parvenue à alimenter convenablement les caisses de l'Etat.

Pour faciliter l'assiette de l'impôt et sa perception, l'Administration entreprit d'abord une politique de regroupement des hameaux et campements de bœufs, caractéristiques du système de production sakalava, en gros villages placés autoritairement le long des principales voies de communication. Les « campements » de gardiens de bœufs devaient être strictement contrôlés et soumis à diverses autorisations. Tous les habitants devaient être recensés en un village précis, sous le contrôle de chefs de village et de quartier, et être détenteurs d'une carte d'identité permettant constamment aux autorités de vérifier que son porteur était en règle (impôt acquitté, prestations obligatoires effectuées...).

L'application de ces mesures devait s'avérer particulièrement difficile. D'assez gros villages apparurent en effet là où l'Administration l'avait souhaité, mais il s'agissait le plus souvent de villages fictifs où s'installaient quelques volontaires destinés à servir de leurre aux interlocuteurs officiels et, parfois, quelques migrants qui pouvaient ainsi obtenir quelques avantages. Les campements de brousse restèrent toujours aussi nombreux et aussi actifs qu'autrefois, aussi difficiles à contrôler pour une administration dépourvue de moyens. Ainsi, le nombre des contribuables fut toujours très sous-estimé.

## *Les difficultés de la fiscalisation*

Les listes de personnes recensées par village étaient généralement fantaisistes en raison, parfois, de déclarations inexactes, mais aussi souvent, à cause des modalités normales du fonctionnement des systèmes de production locaux qui conduisaient – et conduisent toujours – les Sakalava à d'incessants déplacements entre les divers pâturages, les cultures sur berge, les brûlis forestiers... Le recensement des bœufs devait constituer pour l'administration un casse-tête encore pire. En raison de stratégies pastorales souvent justifiées, les troupeaux d'un propriétaire étaient (et sous toujours) dispersés entre de multiples pâturages dont certains lointains, localisés de façon imprécise, sous la garde de bouviers qui ne rendaient de compte qu'après plusieurs mois d'absence... Dans un troupeau concret rencontré en brousse par un éventuel agent fiscal, les bœufs appartenaient à plusieurs propriétaires, parents entre eux ou alliés, mais indépendants dans la logique fiscale... La confusion était totale et il fallut bien se contenter de déclarations très fortement minorées, parfois corrigées de façon tout à fait arbitraire par un chef de village qui avait des comptes à régler avec certains de ses administrés ou, au contraire, qui cherchait à protéger un allié...

La collecte de l'impôt présentait encore plus de difficultés que son assiette. Elle reposait sur le petit personnel administratif local (en particulier le chef de canton) et sur la gendarmerie. Les cadres administratifs, venus de la métropole, faisaient généralement peu de zèle quand ils étaient affectés dans le Menabé. Il ne s'agissait pas d'une affectation disciplinaire, car on savait que la vie y était plutôt agréable, mais c'était une voie de garage qui permettait d'attendre l'heure de la retraite dans un relatif confort, loin de toute ambition. Lorsqu'ils venaient d'être nommés, préfets et sous-préfets manifestaient une certaine activité qui se traduisait par une éphémère petite amélioration des rentrées fiscales. Puis, la routine reprenait le dessus. En raison de l'état (réellement désastreux) des voies de communication, le fonctionnaire renonçait à d'improbables tournées où l'on rencontrait surtout des vieillards impotents et des migrants naïfs. Il consacrait ses rapports trimestriels et annuels à expliquer pourquoi, malgré son zèle, les rentrées fiscales demeuraient aussi faibles.

La fuite des Sakalava devant l'impôt avait très probablement, aussi, un sens symbolique plus que strictement économique, car les sommes dues étaient minimales pour des contribuables qui possédaient souvent plusieurs dizaines de bœufs. Mais, payer l'impôt c'était reconnaître la domination d'un *Fanjakana*<sup>2</sup> considéré comme étranger, inopérant, inutile, entravant le fonctionnement normal d'un système de production d'éleveurs peu fixés au sol. La lecture des rapports des chefs de canton, sous-préfets et préfets restituait l'image d'une petite administration obsédée par la collecte de l'impôt qui justifiait la quasi-

---

2. *Fanjakana* : l'administration, l'Etat, ceux qui gouvernent, le pouvoir au sens large avec une forte connotation péjorative.

totalité des tournées en brousse, alors qu'on s'occupait plus que de façon très secondaire des vrais problèmes : l'amélioration des conditions de production, la création de nouvelles infrastructures, les questions sanitaires...

La corvée et les diverses prestations en travail obligatoire (voir en particulier le SMOTIG<sup>3</sup>) ont subi, dans le Menabé, des échecs encore plus retentissants. Tout semblait se liguier pour que les prestataires prévus par la loi ne puissent se réunir effectivement sur un vrai chantier : les listes étaient erronées, les autochtones qui y figuraient savaient se rendre insaisissables quand on les cherchait, les colons dissimulaient leurs salariés et leurs métayers... Quand le chantier commençait enfin, les désertions se multipliaient, souvent favorisées par les contremaîtres eux-mêmes qui acceptaient contre compensations, de fermer les yeux ou qui, clandestinement, conduisaient le personnel vers des chantiers privés (routes ou travaux d'irrigation pour des colons, plantations personnelles du contremaître...). En tout état de cause, les travaux effectués sans encadrement compétent eurent des résultats presque toujours désastreux : les ponts s'effondrèrent dès les premières crues, les routes, à peine tracées, disparaissaient avant la fin de la saison des pluies...

En définitive, la carte d'identité, la *karatra*, a sans doute constitué l'apport le plus durablement positif (selon les critères de l'Administration) des mesures liées à la fiscalité. Tout individu devant à tout moment pouvoir fournir aux autorités sa carte dûment tamponnée, on a pu, à la longue, établir des listes de villageois à peu près conformes à la réalité, malgré la procédure qui permettait à un « bon » contribuable de prêter sa carte à ses parents ou alliés ayant approximativement le même âge.

### 1.3. La continuité de la situation fiscale après l'Indépendance

Une observation effectuée en 1970, dans les dernières années de l'impôt de capitation et de l'impôt sur les bœufs, permet de bien restituer l'ambiance très particulière de tracasseries aussi obsessionnelles qu'inopérantes qui a longtemps caractérisé les tournées de collecte fiscale.

*« Le 22 octobre 1970, le chef de canton effectue un premier passage à Beleo pour collecter les impôts. Il a la réputation d'être « bon », c'est-à-dire de ne pas user de brutalités pour parvenir à ses fins. On dit d'ailleurs que, pour cette raison, il est très mal noté et qu'il ne restera certainement pas longtemps à son poste. Devant les villageois assemblés, il fait un petit discours annonçant qu'un petit délai est donné aux mauvais payeurs jusqu'à la récolte des pois du Cap. Après cette date, dit-il, ce sont les gendarmes qui viendront pour mettre en prison sans pitié tous les récalcitrants, à moins qu'on ne les envoie pour la corvée sur le chantier de la route dans la région*

---

3. SMOTIG : Service de la Main-d'œuvre et des Travaux d'Intérêt Général, créé en 1925.

## *Les difficultés de la fiscalisation*

*de Marofihitse. Le 3 novembre, en fin de matinée, les gendarmes arrivent au village. Ils viennent pour faire pression sur ceux qui n'ont pas versé au moins une partie des sommes dues et, surtout, pour faire un exemple en arrêtant Stanislas Tiringe, du clan Tsiravo, qui a la réputation d'être un des plus mauvais contribuables du village. Il s'est caché dans une case et aurait sans doute échappé aux gendarmes si quelqu'un ne l'avait dénoncé. Les gendarmes frappent à la porte de la case où il est caché. Apparemment terrorisé, il se jette à genoux pour implorer la pitié et l'indulgence<sup>4</sup> les gendarmes l'amènent immédiatement vers Marofihitse où il devra travailler au moins six jours sur le chantier de la nouvelle route. En fait, il profitera de la première occasion pour fausser compagnie aux gendarmes et, le soir même il est de retour au village.*

*Le 11 Novembre, les gendarmes reviennent à Belo, accompagnés des policiers de la Commune Rurale de Befasy. Vers vingt heures, un grand discours est prononcé par les gendarmes en présence de tous les villageois :*

*« Nous sommes ici, devant vous, vos domestiques, payés par le Fanjakana pour vous servir et pour vous protéger. La raison pour laquelle nous sommes ici, c'est que nous sommes chargés de vous demander de payer l'impôt, l'IMF et l'impôt sur les bovidés. Il faut de l'argent au Fanjakana, pour qu'il puisse faire des travaux ! Quand vous êtes malades, vous suivez la route pour aller chez le médecin, et pourtant vous ne voulez pas payer l'impôt qui permettra d'entretenir cette route... Je vous demande de nous dire si oui ou non vous acceptez de payer l'impôt. »*

*Velolava répond au nom des villageois :*

*« Remerciements divers... Nous ne refusons pas de payer l'impôt, c'est un devoir auquel nous sommes habitués depuis le temps de la colonisation. Maintenant que nous avons l'indépendance, nous n'avons pas le droit de refuser. Nous acceptons donc de payer, mais, si vous le voulez bien, laissez nous un petit délai pour que nous ayons le temps de vendre quelques bœufs et nos pois du Cap. A votre retour, nous serons à votre disposition pour que vous nous emmeniez si, alors, nous n'avons pas payé. »*

*Les gendarmes :*

*« C'est trop tard maintenant pour que nous vous donnions encore un nouveau délai. L'année est presque terminée. Nous sommes donc*

---

4. En fait, tout donne à penser que Stanislas a été dénoncé avec son consentement, sachant qu'il se tirerait aisément de ce faux mauvais pas. Ses supplications trop théâtrales font évidemment penser à une mise en scène destinée à permettre aux gendarmes de repartir sans trop perdre la face et sans pousser plus avant la répression.

*obligés d'appliquer la loi, purement et simplement. Vous allez donc nous payer ce soir et, demain matin, tous ceux qui n'auront pas voulu payer devront venir avec nous. Vous pouvez donc commencer à vous préparer pour le voyage (...). Même les femmes qui ont des bœufs et qui n'ont pas payé devront venir avec nous. Ici à Belo, il y a vingt-quatre retardataires pour 1970, dix pour 1969, six ou sept pour 1968... Demain matin, nous allons ramasser tous ceux qui sont dans les champs. Réfléchissez bien ! En attendant, nous allons dormir. Le lendemain, les gendarmes repartent en n'emmenant avec eux que Stanislas Tiringe, capturé une nouvelle fois (cité in E. Fauroux, 1987, pp 193-194). »*

## **2. Le financement des dépenses publiques n'a jamais reposé principalement sur les ressources fiscales**

Aux temps pré-coloniaux, les vraies ressources de la monarchie provenaient en partie des droits perçus sur les navires de traitants venus commercer en divers points du littoral et, en beaucoup plus grande partie des règles de partage des butins ramenés des opérations de pillage. Ces règles avantageaient de façon très significative le roi, la famille royale et les principaux clans nobles leur permettant d'accumuler plus de bœufs et d'esclaves que les gens du commun. La « générosité » des grands constituait la base d'une certaine redistribution (très différente d'un ensemble ordonné de dépenses publiques) qui permettait le bon fonctionnement des rapports de clientèle, rouage central du fonctionnement de l'« Etat » sakalava.

Les gouverneurs merina du royaume de Mahabo ne rétrocédaient à leur gouvernement central qu'une petite partie des ressources prélevées sur le pays et les dépenses publiques ne consistaient que dans la construction (très rudimentaire) et l'entretien des postes militaires, ainsi que dans l'armement (extrêmement sommaire et presque toujours défectueux) des troupes chargées de défendre ces postes. Les ressources provenaient pour l'essentiel des droits de douane et de prélèvements opérés par les gouverneurs merina sur les échanges intérieurs à longue distance. Il s'agissait surtout d'un troc d'esclaves et de produits manufacturés venus des hautes-terres contre des bœufs et divers produits agricoles du Menabé. Beaucoup de notables sakalava en tiraient d'importants profits, ce qui explique sans doute la faible agressivité des Sakalava à l'égard des postes militaires, bien trop faibles pour résister si la population environnante avait été véritablement hostile.

Pendant les soixante années d'administration coloniale, les recettes fiscales en monnaie, dans le Menabé, ont toujours été faibles, voire dérisoires. Pour une population estimée à cent cinquante mille personnes, il n'y avait que quatre mille inscrits sur les rôles en 1900, dix mille en 1901, vingt huit mille



## *Les difficultés de la fiscalisation*

en 1905<sup>5</sup>... Cette situation a traversé toute l'époque coloniale et les choses ne se sont pas sensiblement améliorées avec les premières années de l'Etat malgache indépendant. Vers 1970, une étude sur les budgets familiaux, dans une zone pourtant peu favorable à l'évasion fiscale, au bord d'une route nationale goudronnée, faisait apparaître que les ménages ne consacraient que de 5 à 10% de leurs revenus monétaires au paiement de l'impôt<sup>6</sup>.

L'idée d'une fiscalité régionale permettant d'assurer la création et l'entretien d'un réseau routier et d'infrastructures dignes de ce nom est apparue dès les années trente comme une utopie. L'évolution ultérieure de la situation n'a fait que confirmer ce constat. Il est donc apparu de plus en plus clairement que le financement des dépenses publiques régionales incombait au budget général. Cela semble avoir eu au moins deux types de conséquences directes.

– Le budget général de la Colonie, puis celui de l'Etat malgache ont toujours été extrêmement modestes. Par ailleurs, la part des ressources publiques attribuée au Menabé, a toujours été anormalement faible et n'a cessé d'être considéré comme une région économiquement prometteuse (à l'exception de mirages de courte durée au début des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt) et elle n'a jamais possédé de groupe de pression organisé susceptible de présenter des revendications cohérentes aux pouvoirs publics.

– Les dépenses publiques ont donc été constamment faibles dans le Menabé avec des situations extrêmes, entre 1978 et 1985, sous le régime socialiste, époque où les observateurs ont pu penser que l'appareil d'Etat était en voie de disparition totale dans la région.

– Les pouvoirs publics et les autorités locales semblent donc avoir très tôt compris qu'il fallait compter principalement sur des ressources extraordinaires, principalement d'origine étrangère, pour tenter de sortir la région de son marasme économique. Au début des années soixante-dix, divers projets grandioses furent financés par le PNUD et la FAO, par Misereor (ONG allemande), par la coopération israélienne, puis, plus récemment, par la coopération suisse, par la caisse française de développement...

### **3. Une évolution logique : la disparition de la fiscalité directe en milieu rural**

Malgré sa très faible productivité, la fiscalité constituait une très lourde charge pour une jeune administration malgache qui n'allait pas tarder à connaître de grandes difficultés. Par ailleurs, à la faveur des événements politiques qui, à partir de 1972-75, ont marqué la fin du système néo-colonial, un certain nombre de mesures visant à supprimer toute taxation directe sur le monde rural furent d'abord esquissées sous le régime transitoire du général

---

5. E. Fauroux, 1975, p. 124.

6. E. Fauroux, 1975, p. 305.

Ramanantsoa, en 1973, puis confirmées à partir de juin 1975 avec l'avènement du régime « nationaliste autogestionnaire en marche vers le socialisme » du gouvernement Ratsiraka. La capitation et l'impôt sur les bœufs, en particulier, furent donc purement et simplement supprimés.

De multiples raisons semblent avoir concouru à cette décision. Tout d'abord, les pouvoirs publics eurent sans doute la conscience claire et en tout cas, tout à fait fondée, du bilan négatif de la fiscalité rurale, qui mobilisait manifestement trop de fonctionnaires pour des résultats dérisoires. Ils eurent aussi, très vraisemblablement, le souci de redresser une situation agricole qui, à de nombreux égards, apparaissait catastrophique. A peu près en même temps, des mesures furent très opportunément prises pour presque doubler le prix du Paddy payé au producteur. Par ailleurs, on parlait beaucoup à l'époque, d'un « développement communautaire » qui, pensait-on, devait s'appuyer sur une structure villageoise de base, le *Fokon'olona*. On souhaitait que cette assemblée locale pût intervenir directement dans le choix et dans la gestion des projets de développement la concernant. En renouvelant l'utopie de la période coloniale, on pensait alors, plus ou moins clairement, à une sorte d'autofinancement local, au moins partiel, de ces projets. Un poids fiscal significatif aurait pu contrarier ce projet. Enfin, il y eut aussi très probablement, une volonté un peu démagogique de séduire une population rurale restée très à l'écart des mouvements « révolutionnaires », essentiellement urbains, qui avaient favorisé l'accès au pouvoir des nouveaux gouvernants.

La suppression de la fiscalité directe eut quelques effets positifs réels mais de portée limitée. Elle a incontestablement marqué la fin d'un cycle infernal de tracasseries, devenu à la longue un véritable cauchemar aussi bien pour les représentants locaux de l'administration que pour le paysannat. La mesure a sans doute réellement eu une petite influence sur la période de relative bonne santé que connut alors l'économie rurale, en fort contraste avec l'effondrement des économies urbaines.

Mais la mesure a eu aussi d'importants effets pervers.

– La défiscalisation est intervenue en même temps qu'un effondrement généralisé de l'appareil d'Etat. Elle a donc largement contribué à aggraver l'image d'un Etat démissionnaire qui, après avoir été inutile, lointain et tracassier, apparut désormais tellement lointain qu'on pouvait croire à sa totale disparition. Plus que jamais les paysans de l'Ouest ont alors su qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes et cette situation a certainement contribué au retour à l'autarcie qui a caractérisé, dans la région, le début des années quatre-vingt.

– Les « cahiers des bœufs » ont continué à être établis malgré la suppression de la taxe sur les bœufs, mais d'une façon extrêmement laxiste, un peu comme un exercice facultatif dont on ne se préoccupe réellement qu'en cas de vente d'une partie du cheptel (il existe encore des taxes sur les transactions concernant le bétail). Cette situation s'est avérée, à la longue, très domma-

## *Les difficultés de la fiscalisation*

geable car l'expérience montre que la mauvaise tenue des « cahiers » favorise souvent leur falsification dans le cadre de procédures destinées à « blanchir » les bœufs volés.

On peut pourtant penser que l'exemption fiscale du monde rural va se prolonger encore. Une très importante réforme administrative est en cours qui vise à réaliser une décentralisation effective. Le Menabé est donc en train de devenir une région administrative autonome alors que, malgré son éloignement, elle dépendait autrefois de Tuléar. Il est probable que la nouvelle unité ne devra pas compter exagérément sur les ressources du budget national touché par une pénurie chronique qui va manifestement durer encore longtemps. De plus, il y a tout lieu de penser que se maintient encore la vieille tradition de l'Etat malgache qui a constamment favorisé les hautes terres et la capitale aux dépens des « côtes », surtout lorsque celles-ci participent peu aux exportations. L'actuel Etat néo-libéral, peu autoritaire et peu interventionniste, va probablement continuer à oublier la fonction de l'impôt qui consiste à rappeler aux contribuables qu'ils sont des vassaux. A ce titre, l'impôt de type capitation pourrait continuer à être négligé. Par contre, on voit mal comment une fiscalité digne de ce nom, prise dans un processus de modernisation et de rationalisation de la gestion administrative pourrait ignorer durablement la seule richesse significative de la région constituée par les troupeaux de bœufs qui, après un brutal déclin au début des années quatre-vingt, sont actuellement en cours de reconstitution dans l'ensemble de la région.

## BIBLIOGRAPHIE

- ♦ FAUROUX E. (1975). *La formation sociale sakalava dans les rapports marchands ou l'histoire d'une articulation ratée*. ORSTOM, Paris, 405 p.
- ♦ FAUROUX E. (1989). *Le bœuf et le riz dans la vie économique et sociale sakalava de la vallée de la Maharivo*, MRSTD/ORSTOM, Antananarive, Paris, Aombe n°2, 295 p.
- ♦ FAUROUX E. (1994). Les échanges marchands dans les sociétés pastorales de l'ensemble méridional de Madagascar. *Cahier des Sciences Humaines*, vol.30, n°1-2, pp. 197-210.
- ♦ GALLIÉNI G. (1899). *Rapports d'ensemble du général Galliéni sur la situation générale de Madagascar*. Imp. Journal Officiel, Paris, 2 vol.
- ♦ GALLIÉNI G. (1900-1902), *Instructions diverses aux chefs de circonscription*, Journal Officiel de Madagascar et dépendances, 9, 16, 22, 29 août 1900, 1<sup>er</sup> et 5 mars 1902.
- ♦ JACQUIER L. (1904). *La Main d'œuvre locale à Madagascar*. Paris, Thèse doct. Droit, 266 p.
- ♦ JULIEN G. (1908-1909), *Institutions politiques et sociales à Madagascar*, Guilmoto, Paris.
- ♦ SCHLEMMER B. (1983), *Le Menabé. Histoire d'une colonisation*, Paris, ORSTOM, Trav. Documents n°164, 254 p.

Fauroux Emmanuel. (1999)

Les difficultés de la fiscalisation chez les éleveurs sakalava de l'Ouest malgache

In : Gastellu Jean-Marc (ed.), Moisseron Jean-Yves (ed.),  
Pourcet G. (ed.) Fiscalité, développement et mondialisation

Paris : Maisonneuve & Larose, 37-48. ISBN 2-7068-1327-X